



## **COMPTE-RENDU**

**DU PRÉSIDENT DU JURY**  
**AU PRÉSIDENT DU CENTRE DE GESTION DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES**  
**ORGANISATEUR EN 2019**  
**DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL DE TECHNICIEN PRINCIPAL TERRITORIAL**  
**DE 2<sup>ème</sup> CLASSE AU TITRE DE LA PROMOTION INTERNE**  
**Spécialité "Espaces verts et naturels"**  
**EN PARTENARIAT AVEC LES CENTRES DE GESTION**  
**DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE**

<b>I – LA PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL .....</b>	<b>page 3</b>
<b>II – LES ÉPREUVES DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL .....</b>	<b>page 3</b>
<b>A) L'épreuve écrite .....</b>	<b>page 3</b>
1. Description de l'épreuve écrite .....	page 3
1.1. Sur la forme .....	page 3
1.2. Sur le fond .....	page 4
2. Analyse des résultats.....	page 4
3. Données statistiques sur les candidats présents .....	page 6
3.1. Le nombre de candidats inscrits, présents et le taux d'absence .....	page 6
3.2. L'origine géographique des candidats présents.....	page 6
3.3. Le niveau d'études des candidats présents .....	page 6
3.4. La préparation à l'examen professionnel des candidats présents.....	page 7
3.5. La répartition Hommes/Femmes et la moyenne d'âge des candidats présents .....	page 7
3.6. Le nombre de présentation à l'examen professionnel .....	page 7
<b>B) L'épreuve orale d'admission .....</b>	<b>Page 7</b>
1. Description de l'épreuve orale d'admission.....	page 8
1.1. Sur la forme.....	page 8
1.2. Sur le fond .....	page 8
2. Analyse des résultats .....	page 9
<b>III – LE PROFIL DES CANDIDATS ADMIS .....</b>	<b>page 10</b>
1. L'origine géographique des candidats admis .....	page 10
2. Le niveau d'études des candidats admis .....	page 10
3. La préparation à l'examen professionnel des candidats admis .....	page 10
4. La répartition Hommes/Femmes et la moyenne d'âge des candidats admis.....	page 11
5. Le nombre de présentation à l'examen professionnel .....	page 11
<b>IV – LES CHIFFRES "CLÉS" À RETENIR SUR CETTE SESSION .....</b>	<b>page 11</b>

## I. LA PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL

Le Centre de Gestion des Pyrénées-Atlantiques a organisé en 2019 l'examen professionnel d'accès au grade de technicien principal territorial de 2<sup>ème</sup> classe au titre de la promotion interne dans la spécialité "espaces verts et naturels" en partenariat avec les Centres de Gestion de la région Nouvelle-Aquitaine.

Cet examen professionnel comporte deux épreuves : une épreuve écrite affectée d'un coefficient 1 et une épreuve orale affectée d'un coefficient 2.

La réglementation prévoit que :

- Toute note **inférieure à 5 sur 20** à l'une des épreuves obligatoires d'admissibilité ou d'admission **entraîne l'élimination** du candidat.
- Pour arrêter la liste des candidats autorisés à présenter l'épreuve orale d'admission, le jury **détermine le nombre total des points nécessaires pour être déclaré admissible** (seuil d'admissibilité).
- Un candidat ne peut être déclaré admis si la moyenne de ses notes aux épreuves (écrite + orale) est inférieure à 10 sur 20 après application des coefficients correspondants. En outre, il appartient au jury de **fixer le seuil d'admission**.

## II. LES ÉPREUVES DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL

### A. L'ÉPREUVE ÉCRITE

#### 1. Description de l'épreuve

L'épreuve écrite s'est déroulée le jeudi 11 avril 2019 au Parc des Expositions de PAU. **42 candidats** se sont présentés à cette épreuve écrite sur 53 candidats inscrits.

##### 1.1. Sur la forme

Elle consiste en "la **rédaction d'un rapport technique** portant sur la spécialité "espaces verts et naturels". Ce rapport est **assorti de propositions opérationnelles**" (durée : 3 H 00 - coefficient 1).

Le dossier rassemble plusieurs documents de nature et de forme variées (juridiques, documents officiels, articles de presse spécialisée, exemple de cas concrets...) et compte une vingtaine de pages.

Le rapport a pour but **d'informer rapidement et efficacement** le destinataire, en général en position d'autorité hiérarchique, sur les **problématiques essentielles** du sujet. De plus, s'inscrivant le plus souvent dans un processus de prise de décision, le rapport doit proposer **des solutions opérationnelles adaptées** au(x) problème(s) soulevé(s) tout en respectant les exigences formelles de présentation du rapport (timbre, destinataire, objet...).

Le rapport constitue **un support** et éventuellement un **outil d'aide à la décision**.

Pour cette épreuve, le candidat doit :

- **structurer le rapport** (introduction brève avec annonce de plan, organisation du développement en parties et sous-parties, conclusion brève) ;
- **proposer deux parties** distinctes :
  - une première partie, exclusivement rédigée à l'aide des éléments du dossier qui informe, de manière fiable et structurée, le destinataire sur les problématiques essentielles du sujet (cadre juridique, contraintes techniques et financières, etc...) ;
  - une seconde partie qui propose des solutions opérationnelles, réalistes et adaptées au contexte, en valorisant certaines informations du dossier et en faisant appel à ses propres connaissances ;
- **rédiger intégralement son devoir** avec une exigence quant à l'orthographe et la syntaxe (5 à 6 pages sont nécessaires et suffisantes) ;
- **savoir gérer le temps de l'épreuve.**

## 1.2 Sur le fond

Le candidat est évalué sur sa capacité à :

- **analyser une commande et un dossier** afin d'en identifier les éléments utiles au traitement du sujet et **informer le destinataire de manière fiable et structurée** ;
- **mobiliser des connaissances professionnelles** pour élaborer des **propositions opérationnelles** ;
- **organiser méthodiquement** les informations nécessaires à la rédaction du rapport ;
- **produire en temps limité** un document synthétique parfaitement compréhensible ;
- se **positionner professionnellement**.

*Sur la partie informative*, le candidat doit éviter de :

- **restituer les informations de manière allusive** ou faire référence aux textes pour se dispenser d'en exprimer le contenu,
- faire apparaître des références aux documents dans le rapport (document 1, document 2, ...),
- présenter succinctement et successivement les documents du dossier sans les agencer autour d'un plan.

*Sur la partie "propositions"*, le candidat doit :

- **exploiter le dossier** et valoriser les informations,
- **faire appel à ses propres connaissances**,
- dégager **des solutions réalistes, adaptées au contexte**, en précisant le cas échéant les conditions et les moyens de leur réalisation : mode de gestion du projet, étapes du projet, moyens humains, matériels et financiers à mobiliser, contraintes...

**Un rapport qui se contenterait de résumer** successivement les différents documents ou qui se livrerait à un **commentaire composé** à partir des documents du dossier **ne répondrait pas aux exigences de l'épreuve.**

## 2. Analyse des résultats

Pour cette session 2019, le sujet portait sur la préservation de la ressource en eau dans la gestion des espaces verts (consultable sur le site [www.cdg-64.fr](http://www.cdg-64.fr)).

Les correcteurs notent que le sujet, s'inscrivant dans le cadre du développement durable, posait une problématique d'actualité, à la fois technique et végétale, rencontrée dans de nombreuses collectivités.

Les correcteurs apportent les précisions suivantes, au regard des notes attribuées et du barème de notation :

*Sur la partie informative (notée sur 10 points) :*

- Pour les copies n'ayant pas eu la moyenne, les candidats :
  - ne se sont pas approprié le dossier et n'en ont pas fait une retranscription claire et utile au Directeur du Service Technique,
  - manifestent des difficultés d'analyse et de synthèse des documents : ils se sont contentés de considérations très générales et n'ont pas fait référence aux données précises fournies dans les documents, ou ont traité partiellement les documents ;
  - ne maîtrisent pas la méthodologie du rapport : absence de plan, développement trop succinct.
- Pour les copies ayant une note supérieure à 5/10, les candidats :
  - ont bien restitué l'ensemble des documents et ont su extraire les thèmes principaux,
  - ont élaboré un plan cohérent et structuré,
  - ont rédigé cette partie de manière fluide.

*Sur la partie "propositions" (notée sur 10 points également) :*

- Pour les copies n'ayant pas obtenu la moyenne, les candidats :
  - ont eu une approche trop théorique et n'ont pas proposé de pistes opérationnelles, ni d'étapes à suivre pour la mise en œuvre de solutions ;
  - n'ont pas structuré cette deuxième partie à l'aide d'un plan.
- Pour les copies ayant une note supérieure à 5/10, les candidats :
  - ont fait un effort de construction d'un plan et de rédaction,
  - ont proposé des solutions concrètes et adaptées à la demande,
  - ont défini les objectifs et ont réfléchi à une mise en œuvre par étapes,
  - maîtrisaient la méthodologie de projet.

Les correcteurs tiennent à préciser que les documents comportaient beaucoup d'informations sur les innovations en techniques d'arrosage et peu sur la remise en question de la palette végétale pour économiser l'eau. La plupart des candidats a donc suivi cette tendance du dossier en proposant de revoir le réseau d'arrosage avant de réfléchir à un renouveau de la palette végétale de la collectivité. Néanmoins, quelques-uns ont tout de même fait l'inverse en priorisant l'étude des choix de végétaux.

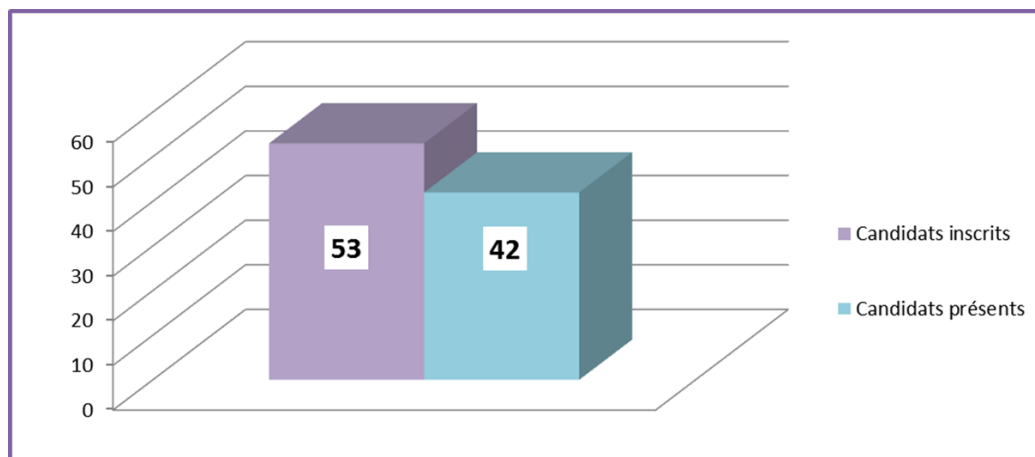
Les correcteurs communiquent le bilan suivant :

Nombre de candidats	Notes éliminatoires (<5/20)	Notes >=5/20 et <10/20	Notes >= 10/20	Note la plus basse	Note la plus haute	MOYENNE
42	7	15	20	0,75	16,5	9,82

### 3. Données statistiques sur les candidats présents

Les statistiques présentées sont élaborées sur la base des éléments déclarés par les candidats au moment de leur inscription.

#### 3.1 Le nombre de candidats inscrits, présents et le taux d'absence

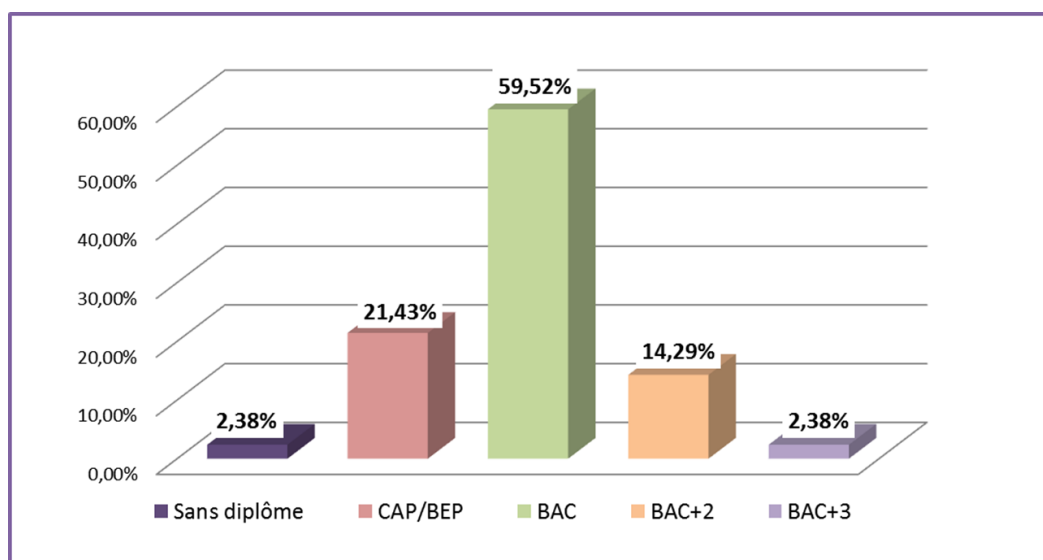


Soit un taux d'absence de **20,75 %**

#### 3.2 L'origine géographique des candidats présents

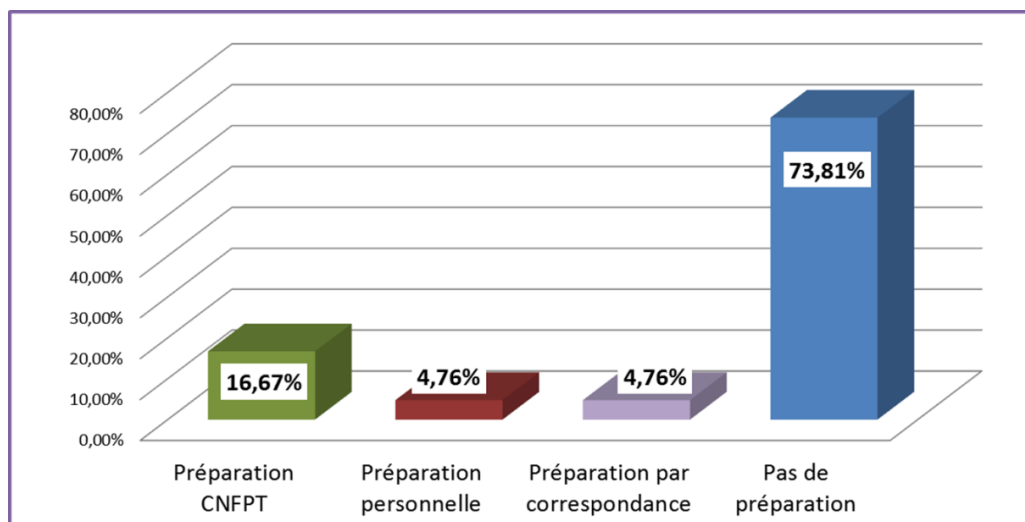
Tous les candidats sont issus de la région Nouvelle-Aquitaine.  
14,29 % de candidats sont issus du département 64.

#### 3.3 Le niveau d'études des candidats présents



**16,67 % candidats possèdent au moins un BAC+2.**

### 3.4 La préparation à l'examen professionnel des candidats présents



**26,19 %** des candidats déclarent s'être **préparés à cet examen professionnel**

### 3.5 La répartition Hommes/Femmes et la moyenne d'âge des candidats présents

Homme	90,48 %
Femme	9,52 %
Moyenne d'âge	42,5 ans (de 31 ans à 55 ans)

### 3.6 Le nombre de présentation à l'examen professionnel

Nombre de présentation	% de candidats
1 <sup>ère</sup> fois	64,29 %
1 fois	26,19 %
2 fois	9,52 %

## B. L'ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION

Le jury d'admissibilité s'est réuni le 24 mai 2019. Les membres du jury ont fixé le seuil d'admissibilité à 9,50/20. **21 candidats** ont été déclarés admissibles pour présenter l'épreuve orale.

L'épreuve orale d'admission s'est déroulée les **jeudi 20 et vendredi 21 juin 2019** à l'UFR Droit, Économie et Gestion de l'Université de PAU et des Pays de l'Adour.

## 1. Description de l'épreuve orale d'admission

Elle consiste en "un **entretien** ayant pour point de départ un **exposé** du candidat portant sur son **expérience professionnelle**, qui se poursuit par **des questions** visant à permettre **d'apprécier les facultés d'analyse et de réflexion** du candidat ainsi que **son aptitude et sa motivation** à exercer les missions incombant au cadre d'emplois (durée : 20 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé ; coefficient 2)".

L'épreuve d'entretien a pour objectif d'évaluer le candidat sur :

- sa **capacité** à rendre compte clairement de son expérience professionnelle ;
- ses **facultés d'analyse et de réflexion** ;
- son **aptitude et sa motivation** à exercer les missions d'un technicien principal territorial de 2<sup>ème</sup> classe.

### 1.1. Sur la forme

L'épreuve est scindée en deux parties :

- l'exposé du candidat de 5 minutes au plus,
- l'entretien de 15 minutes qui prend la forme d'**échanges interactifs** et de **questions-réponses** destinés à apprécier "**les facultés d'analyse et de réflexion** du candidat, **son aptitude et ses motivations** à exercer les missions d'un technicien principal territorial de 2<sup>ème</sup> classe".

### 1.2. Sur le fond

#### a) *Partie "Exposé du candidat" portant sur les acquis de son expérience professionnelle*

Le candidat doit :

- **présenter un exposé clair, construit**, qui dépasse la simple énumération chronologique,
- **mettre en avant** les acquis de son expérience professionnelle,
- **faire comprendre sa motivation** pour accéder au grade de technicien principal territorial de 2<sup>ème</sup> classe,
- **présenter son projet professionnel**,
- **respecter le temps imparti** de 5 minutes (un exposé trop long ou, à l'inverse, trop court est pénalisé).

Il peut retracer son parcours de formation (initiale, continue, stages...).

#### b) *Partie "Entretien" permettant d'apprécier les facultés d'analyse et de réflexion du candidat ainsi que son aptitude et sa motivation à exercer les missions incombant aux membres du cadre d'emplois.*

Le candidat est évalué sur :

- **Ses facultés d'analyse et de réflexion :**
  - capacité à analyser son parcours, ses expériences, ses compétences et à démontrer en quoi elles seront utiles dans l'exercice de ses nouvelles missions de technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe,
  - prise de recul, argumentation, réalisme,
  - examen des questions sous différents angles et points de vue,
  - dynamisme, curiosité intellectuelle et ouverture d'esprit.
- **Son aptitude à exercer les missions incombant au cadre d'emplois :**
  - **connaissances en lien avec les missions d'un technicien principal territorial de 2<sup>ème</sup> classe** : les domaines d'intervention, les différents types de postes, le niveau de responsabilités, le niveau d'expertise exigé, le positionnement hiérarchique et fonctionnel, des notions budgétaires et comptables...



- **connaissances dans la spécialité "espaces verts et naturels"** : le cadre réglementaire et institutionnel, l'ingénierie, l'organisation et la gestion de service...
- **connaissance de l'environnement professionnel** :
  - la maîtrise des **grands principes de la Fonction Publique Territoriale** : sens du service public, droits et obligations des fonctionnaires...,
  - la maîtrise du **fonctionnement des collectivités territoriales** : structures, organisation, organes délibérants...,
  - un **positionnement** par rapport aux supérieurs hiérarchiques, aux élus, aux agents qu'il pourrait être amené à encadrer...
- **Sa motivation à exercer les missions d'un technicien principal territorial de 2<sup>ème</sup> classe** :
  - **sa capacité à se projeter** dans ses futures fonctions de technicien principal territorial de 2<sup>ème</sup> classe (passage de la catégorie C à la catégorie B),
  - **sa préparation** à l'examen professionnel, sa volonté de suivre des formations d'initiation ou de perfectionnement dans des domaines particuliers...,
  - **sa sensibilisation** aux questions d'actualité...

## 2. Analyse des résultats

### *Pour la partie "exposé" :*

Les membres du jury notent que celle-ci est maîtrisée par l'ensemble des candidats : les exposés sont bien préparés et structurés ; le temps imparti est respecté. Deux points sont cependant perfectibles :

- La gestion du stress : en travaillant l'élocution et en évitant d'apprendre leur présentation par cœur,
- La présentation du projet professionnel : en mettant en avant leur capacité et leur motivation à accéder au grade de technicien principal territorial de 2<sup>ème</sup> classe.

### *Pour la partie "entretien" :*

Les membres du jury constatent qu'un nombre important de candidats n'a pas le niveau attendu sur la partie "entretien" :

- Ils n'ont pas pris la mesure de l'impact qu'aura la réussite à cet examen professionnel sur leurs nouvelles missions de technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe,
- Ils n'ont pas réalisé qu'avec ce grade, ils devront couvrir de nouveaux domaines,
- Ils ne sont pas parvenus à se positionner en tant que futur technicien principal territorial de 2<sup>ème</sup> classe,
- Les connaissances en environnement territorial (bilan d'activité, marchés publics, instances paritaires...) sont trop faibles,
- Seules les connaissances techniques de base dans la spécialité sont acquises.

Les membres du jury tiennent à souligner que :

- les candidats doivent impérativement démontrer qu'ils sont prêts à exercer les responsabilités qui leur seront confiées sur un poste de catégorie B, **qu'ils disposent d'un réel potentiel pour prétendre à cette promotion interne** et qu'ils doivent faire preuve d'une certaine **maturité et réflexion professionnelles** ;
- **les connaissances sur l'environnement territorial et sur les questions d'actualité** (la réforme territoriale, l'intercommunalité, les marchés publics, le budget...) **sont essentielles** pour prétendre à un poste de catégorie B.

Les membres du jury communiquent le bilan suivant :

Nombre de candidats admissibles	Notes éliminatoires (<5/20)	Note la plus basse	Note la plus haute	MOYENNE	Seuil d'admission
21	1 + 1 absent	4,5/20	15/20	9,98	10/20

### III. LE PROFIL DES CANDIDATS ADMIS

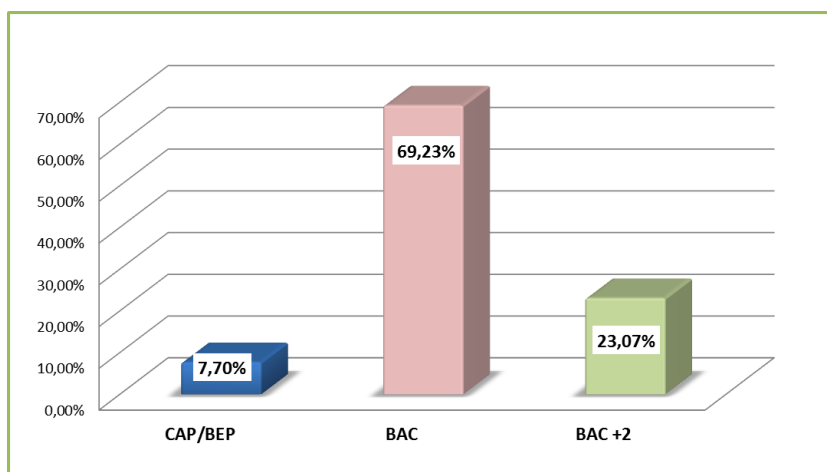
- 13 candidats (soit 61,90 %) ont été déclarés admis,
- 8 candidats (soit 38,10 %) ont été ajournés ou éliminés.

Ci-dessous, des éléments statistiques concernant les **13 candidats admis**.

#### 1. L'origine géographique des candidats admis

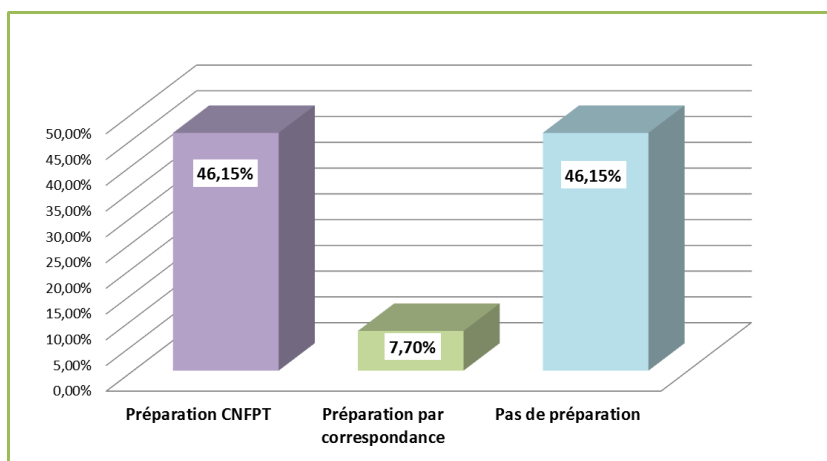
Parmi les candidats admis, tous sont issus de la région Nouvelle-Aquitaine. 7,70 % d'entre eux sont issus du département 64.

#### 2. Le niveau d'études des candidats admis



**92,30 %** des candidats admis ont au moins un BAC

#### 3. La préparation des candidats admis



**53,85 %** des candidats admis se sont préparés aux épreuves.

#### 4. La répartition Hommes/Femmes et la moyenne d'âge des candidats admis

Homme	92,30 %
Femme	7,70 %
Moyenne d'âge	43 ans (de 35 ans à 55 ans)

#### 5. Le nombre de présentation à l'examen professionnel

1 <sup>ère</sup> fois	38,46 %
1 fois	38,46 %
2 fois	23,08 %

### IV. LES CHIFFRES "CLÉS" À RETENIR SUR CETTE SESSION

	ANNÉE 2019
Centres de Gestion partenaires	CDG région Nouvelle-Aquitaine
Nombre de candidats inscrits	53
Nombre de candidats présents à l'épreuve écrite	42
Taux d'absents à l'épreuve écrite	20,75 %
Nombre de candidats ayant eu une note éliminatoire (<5/20) à l'épreuve écrite	7
Seuil d'admissibilité	9,50/20
Nombre de candidats admissibles	21
Nombre de candidats présents à l'épreuve orale	20
Moyenne des candidats à l'épreuve orale	9,98/20
<b>Seuil d'admission</b>	<b>30/60</b> (10/20)
<b>Nombre de candidats admis</b>	<b>13</b>

Le présent compte-rendu et la liste d'admission seront transmis à Monsieur le Président du Centre de Gestion des Pyrénées-Atlantiques.

---